

Plan vigipirate



Le plan Vigipirate est « un outil de communication publique visant à signifier la vigilance de la Nation face à la menace terroriste », il est décidé par le Premier ministre à la suite de l'évaluation du risque terroriste faite par les services de l'Etat.

Contenu

De 2003 à 2013, des codes couleur étaient utilisés pour qualifier l'importance de la menace terroriste (niveaux blanc, jaune, orange, rouge et rouge écarlate).

Depuis, son code d'alerte a été modifié remplaçant les codes couleur par deux alertes : « Vigilance » et « Alerte attentat ».

- **Vigilance** : Cette alerte correspond à l'ancienne couleur rouge. Il s'agit d'une posture permanente de sécurité et vise à faire face à une menace terroriste qui se maintient durablement sur le territoire. Le Premier ministre peut décider de mettre en place la vigilance renforcée avec des mesures additionnelles temporaires, elle est ciblée et limitée dans le temps.
- **Alerte attentat** : Cette alerte correspond à une menace imminente. Elle est mise en place lorsque les services de renseignement ont décelé des projets précis ou lorsque des actions terroristes ont déjà été commises.

Elle est limitée dans le temps.

Les mesures de précaution

Chacun doit maintenir un minimum de vigilance, surtout dans les lieux public très fréquentés, même dans les périodes qui peuvent donner une impression d'absence de menace. Il s'agit notamment de respecter les consignes dispensées dans les gares, aéroports, lieux

touristiques, centres commerciaux... :

- ne pas laisser ses bagages sans surveillance
- ne pas se garer dans les endroits qui font l'objet d'une interdiction au titre de Vigipirate
- se soumettre aux contrôles des agents de surveillance
- rendre compte aux agents de surveillance ou aux forces de l'ordre de tout objet ou comportement anormal

La vigilance s'applique aussi à l'étranger. Les consignes et recommandations données par le ministère des affaires étrangères et les ambassades doivent être suivies, en particulier celle de ne pas se rendre dans les zones formellement déconseillées.

Liens utiles

[Alertes et zones déconseillées pour chaque pays](#)

Contact

Les numéros d'urgence

SAMU

Tél. 15

Police

Tél. 17

Pompiers

Tél. 18

Urgences (Union européenne)

112